



Bourg-en-Bresse  
Agglomération

N° 5

**OBJET :**  
**Requalification des espaces publics de la zone d'activités « Cénord » à Bourg-en-Bresse - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°2 : Coût de réalisation des travaux**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
19	13

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

le 22 janvier 2010



pour le Président  
par délégation  
Le Directeur  
Général  
M. DUPONT

PRÉFECTURE DE L'AIN  
reçu le 22 JAN. 2010  
DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 18 janvier 2010**  
Convocation en date du 11 janvier 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

**Présents :** MM. Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Jean-Paul RODET, Mme Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), MM. Michel CHANEL (Buellas), Jean BERARD (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN (Jasseron), Yves BOUILLLOUX (Montcet), Jean-Claude SIMONET (Montracol), MM. Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), Bernard QUVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), Mmes Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE (Saint-Rémy).

**Excusés :** MM. Thierry MOIROUX (Bourg-en-Bresse), Michel BUELLET (Lent), Mme Hélène CEDILEAU (Péronnas), MM. Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Viriat).

**Secrétaire de séance :** M. Christian BERNARD (Polliat).

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**Monsieur Bernard QUVET, Vice-Président,** expose à l'assemblée que par délibération en date du 23 octobre 2007, le Conseil de Communauté a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des espaces publics de la zone d'activités Cénord à Bourg-en-Bresse, au groupement SEDIC Agence PROJET ACTION 2000 (mandataire) / ATELIER FONTAINE.

**CONSIDERANT** qu'à l'issue des études d'avant-projet, le Bureau a, par délibération du 19 janvier 2009, approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a arrêté :

- le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 5 947 444,10 € H.T.
- le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 269 419,22 € H.T., soit un taux de 4,53 %.

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert pour les lots « voiries et réseaux divers » et « aménagements paysagers » et, sous la forme d'une procédure adaptée pour le lot « éclairage public », il convient de passer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre qui fixe le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

**CONSIDERANT** que ce coût est égal à la somme des montants initiaux des marchés de travaux, soit 5 079 933,84 € H.T. (valeur Mo travaux, soit janvier 2009 pour les lots « voiries et réseaux divers » et « aménagements paysagers » et mars 2009 pour le lot « éclairage public ») ; que la passation de cet avenant n°2 n'entraîne aucune incidence financière, puisqu'il ne modifie pas le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

**Monsieur le Vice-Président** propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil, d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement SEDIC agence PROJET ACTION 2000/ ATELIER FONTAINE dans le cadre des travaux de requalification de la zone d'activités Cénord à Bourg-en-Bresse et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement SEDIC agence PROJET ACTION 2000/ ATELIER FONTAINE dans le cadre des travaux de requalification de la zone d'activités Cénord à Bourg-en-Bresse, comme susmentionné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**M. FONTAINE**

